

## ATTESTATION FISCALE –REVENUS 2008

Parents employeurs,

Vous avez employé en 2008, une des assistante(s) maternelle(s) agréée(s) pour garder vos enfants âgés de moins de 7 ans au 31 décembre 2008.

Vous pouvez bénéficier, à ce titre, d'un crédit d'impôt correspondant à une partie des dépenses effectivement supportées au cours de l'année civile (salaire net et, le cas échéant, cotisations sociales, moins la prise en charge partielle de la rémunération versée par votre CAF ou votre MSA) .

Cet avantage fiscal bénéficie aux familles imposables ou non imposables.

Pour l'année 2008, ce crédit d'impôt est égal à 50% des dépenses effectivement supportées, dans la limite de 2300€ par enfant à charge.

Montants de vos déclarations Pajemploi pris en compte pour l'année 2008 :

EXEMPLE :

Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008	Assistante maternelle agréée
Salaires net payés, y compris les indemnités d'entretien*	2730.72€
Cotisations versées	0.00€
Prise en charge « salaire » par votre CAF ou MSA	2339.47€
Montant ** à reporter sur votre déclaration de revenus, lignes GA à GC pour une assistante maternelle agréée.	391.25€

\*Ce montant comprend les indemnités d'entretien que vous avez déclarées, limitées à 2.65€ par jour d'accueil.

\*\*Vous devez déduire de ce montant les aides complémentaires éventuellement perçues pour la garde de vos enfants (aides de l'employeur, de la mairie, participation au Cesu préfinancé...).

●En cas de déclaration de revenus « papier », joindre l'attestation fiscale et en conserver une copie.